

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome  
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL  
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

## SEANCE DU 9 AVRIL 2024

**PRESENTS** : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme ECHEVERRIA 2<sup>ème</sup> Vice-présidente ;  
Mme PINATEL ; MM. BROUCARET, ETCHEVERRY, IBARBOURE, KORDIAN, MATON

**EXCUSÉS** : Mme CASTEL 1<sup>ère</sup> Vice-présidente ; Mmes BUTORI, LASSERRE ;  
M. ALDANA-DOUAT

**POUVOIRS** : Mme CASTEL à Mme ECHEVERRIA ; Mme BUTORI à M. CURUTCHARRY ;  
Mme LASSERRE à Mme PINATEL ; M. ALDANA-DOUAT à M. ETCHEVERRY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme ECHEVERRIA

## O/J N° 14 – CRR : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSERVATOIRE

Monsieur Curutcharry présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Vu la délibération n° 04 du 06 décembre 2022 adoptant un nouveau règlement intérieur du Conservatoire Maurice Ravel.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 08 mars 2024.

Considérant les nécessaires évolutions et la réécriture du chapitre 5 consacré à l'hygiène, la santé et la sécurité.

Il est rappelé que ce règlement intérieur s'applique à toute personne présente dans l'enceinte de l'établissement.

---

*Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.*

Le Président,  
Antton CURUTCHARRY



Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 064-200087567-20240409-CA20240409\_14-DE



Le règlement intérieur du Conservatoire est tenu à la disposition de chacun à l'accueil de chaque site, et également téléchargeable sur le site internet : [www.cmdt-ravel.fr](http://www.cmdt-ravel.fr)

Il est demandé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré, d'adopter le règlement intérieur du conservatoire Maurice Ravel, tel que présenté en annexe.

DONT ACTE